

● Droit du travail : organiser la représentation du personnel

Rôles du CSE et des organisations syndicales

Code
702887

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 010 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

DRH – RRH – Juristes en droit social –
Assistant(e) RH – Gestionnaires paie
– Collaborateurs de cabinets
d'expertise comptable

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Personnalisation de la formation : les participants sont invités à présenter leurs propres cas et documents (convention collective, accords d'entreprise, contrats de travail...)

Nombreuses mises en situation basées sur les expériences rencontrées en entreprise et études de cas concrets facilitant la transposition des acquis en situation professionnelle

Formation intégrant les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de

Objectifs pédagogiques

- Identifier la place du CSE au sein de l'entreprise
- Définir le rôle des organisations syndicales dans l'entreprise

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Identifier la place du CSE dans l'entreprise

- Les principales attributions du CSE
- Les moyens d'action
- Les réunions avec le CSE
- Le délit d'entrave
- Quiz interactif : suivi de l'activité des représentants du personnel au regard de leurs heures de délégation

Définir le rôle des organisations syndicales dans l'entreprise

- Moyens d'action
- Organisation des négociations avec les délégués syndicaux
- Le délit d'entrave
- Cas pratique : le calendrier des négociations

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

formation en ligne sur votre espace participant :

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 5 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

A DISTANCE

- 5 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

